

**RAPPORT N° 03/3-58  
au Conseil Municipal**

**OBJET**

**CREATION D'ABRIS EN CHARPENTE METALLIQUE  
ET A COUVERTURE BAC ACIER SUR SEPT SITES SCOLAIRES**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS,  
DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de l'accueil des élèves, la Commune envisage de créer des abris en charpente métallique et couverture bac acier sur sept sites scolaires.

Ces travaux consisteront notamment à la :

- mise en place des structures métalliques,
- mise en place des couvertures bac acier,
- peinture des structures métalliques.

Les travaux seront à réaliser sur les sites suivants :

- Elémentaire Saint-Bernard,
- Maternelle Saint-François 7ème,
- Annexe Maternelle Les Tulipiers,
- Primaire Maxime Laope,
- Primaire Grand Canal,
- Primaire Ilet-à-Quinquina,
- Primaire Domenjod.

Le coût global de l'ensemble est estimé 400 000 euros TTC.

Le financement est de :

- 70 % Région,
- 30 % Commune.

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23 et Article 2313 du Budget principal 2003.

Je vous demande, en conséquence :

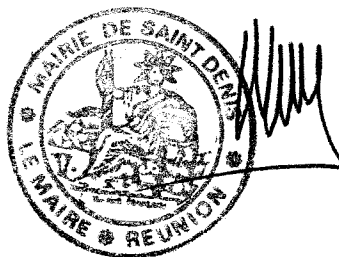
1. d'approuver le projet de création d'abris en charpente métallique et à couverture bac acier sur sept sites scolaires de la Commune ;
2. d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

## RAPPORT N° 03/3-58

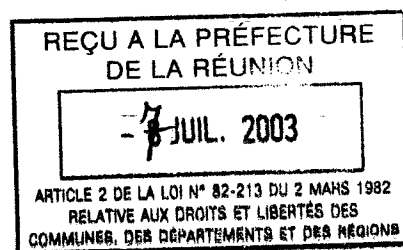
- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;
- enveloppe budgétaire : Budget principal 2003 / crédits inscrits aux Chapitre 23 et Article 2313 ;
- 3. de m'autoriser à solliciter les subventions ;
- 4. de m'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert et à passer le(s) marché(s) de travaux avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 5. d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent**



**Dominique FOURNEL**  
2<sup>ème</sup> Adjoint



**DELIBERATION N° 03/3-58  
du Conseil Municipal  
en séance du mercredi 25 juin 2003**

**OBJET**

**CREATION D'ABRIS EN CHARPENTE METALLIQUE  
ET A COUVERTURE BAC ACIER SUR SEPT SITES SCOLAIRES**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS,  
DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 03/3-58 présenté par le Maire au nom des Commissions 1° Ecole et Restauration Municipale, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de création d'abris en charpente métallique et à couverture bac acier sur sept sites scolaires de la Commune.

**ARTICLE 2**

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;
- enveloppe budgétaire : Budget principal 2003 / Chapitre 23 et Article 2313.

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à solliciter les subventions.

**DELIBERATION N° 03/3-58**

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres ouvert et à passer le(s) marché(s) de travaux avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

**ARTICLE 5**

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 02 JUIL. 2003

Pour le Maire absent



**Dominique FOURNEL**  
2<sup>ème</sup> Adjoint

